



INSTRUCTIONS RELATIVES À LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS D'ÉTUDES DE CAS, FAQ, ET DÉFINITIONS

Ce document contient des informations essentielles pour aider les candidats qui répondront à l'appel à propositions portant sur des études de cas lancé par le projet MECCE (« Monitoring and Evaluating Climate Communication and Education ») à comprendre les conditions à remplir pour soumettre leur candidature. Les candidats doivent se référer à ce document ainsi qu'à l'appel à propositions pour s'assurer que toutes les informations requises sont bien fournies dans la candidature soumise. Nous encourageons également les candidats à lire le [descriptif de l'ensemble des d'études de cas ayant bénéficié d'un financement lors de la première année.](#)

Attention : Les fonds doivent impérativement être utilisés pour mener une étude de cas portant sur une initiative de communication liée au changement climatique et/ou d'éducation au changement climatique (ECC). Les fonds NE PEUVENT PAS être utilisés pour couvrir les coûts associés à un programme ou à un projet, à moins que ceux-ci ne soient directement liés au travail de recherche effectué dans le cadre de l'étude de cas.

Nous invitons les candidats à adresser leurs demandes de renseignements à mecce.info@usask.ca.

DANS CE DOCUMENT

Questions fréquemment posées	1
Instructions relatives au formulaire de candidature	4
Définitions	7

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Quel type d'étude de cas est susceptible de bénéficier de ce financement ?

Nous recherchons des études de cas portant sur des exemples innovants d'ECC, plutôt que sur des ECC "ordinaires".

Cela signifie que l'initiative étudiée est censée :

- Prendre en compte de multiples modalités de compréhension et de l'apprentissage du changement climatique (par exemple, cognitives, socio-émotionnelles et comportementales).
- Aborder la question de la justice climatique.
- Être axée sur au moins un des volets de l'Action pour l'autonomisation climatique (ACE) (c'est-à-dire concernant l'éducation : l'éducation formelle, la formation. Et concernant la communication : la sensibilisation du public, l'accès public aux informations, la participation publique et la coopération internationale).

La section « définitions » ci-dessous fournit de plus amples informations sur ces termes.

Les membres du jury rechercheront également une certaine diversité parmi les initiatives de politique et/ou de pratique en matière d'ECC étudiées, en tenant compte des critères suivants :

- Les secteurs et publics ciblés (par exemple, les étudiants, les adultes, les filles et les femmes, les peuples autochtones, les personnes menacées de déplacement, les négateurs du climat, les communautés d'affaires, le gouvernement, le grand public, etc.).
- Les échelles de mise en œuvre (par exemple, communauté, ville, état, pays, plusieurs pays, deux endroits dans un pays, niveau régional, niveau mondial, etc.).
- Les modes opératoires et cadres de mise en œuvre (par exemple, écoles, enseignement supérieur, réseaux sociaux, éducation des adultes en milieu rural, réseaux de militants pour le climat, etc.).

Exemples de types d'études de cas susceptibles de bénéficier d'un financement :

- Une évaluation de la mise en œuvre d'enseignements obligatoires sur le changement climatique au sein d'un programme scolaire national.
- Une étude des effets d'un partenariat entre un établissement d'enseignement supérieur et une organisation communautaire spécialisée sur la question de la justice climatique.
- Une étude des effets d'un programme de reconversion des travailleurs des champs pétrolifères vers des emplois verts.
- Un projet de recherche-action mené par des jeunes au cours duquel les participants procèdent à la décolonisation d'un programme d'enseignement portant sur le changement climatique.
- Une étude des effets qu'une campagne d'alphabétisation numérique a pu avoir sur la capacité des publics cibles à repérer la désinformation liée au changement climatique.
- Une étude portant sur une approche participative de l'élaboration d'une politique de lutte contre le changement climatique.
- Une étude examinant le rôle des réseaux dans l'élaboration de stratégies, plans ou politiques fédérales en matière d'ECC.

Qui peut candidater ?

L'appel à projets est ouvert aux individus, organisations, pouvant œuvrer en coopération et partenariat, habilités à conclure un contrat de service visant à réaliser une étude de cas. Nous invitons les chercheurs, les praticiens et les parties prenantes aptes à mener des études de cas de haute facture portant sur des initiatives d'ECC de qualité à soumettre des propositions de projet. Il n'est pas nécessaire d'être un chercheur universitaire ou professionnel pour soumettre une proposition. Si vous n'êtes pas déjà en relation avec un organisme de recherche ou un chercheur, nous vous recommandons d'établir une telle relation si votre étude de cas obtient un financement.

Quels bénéfices y a-t-il à mener une étude de cas?

Les participants qui mèneront une étude de cas dans le cadre du projet MECCE pourront en tirer les bénéfices suivants :

- Recevoir jusqu'à 10 000 dollars canadiens pour concevoir et réaliser leur étude de cas.
- Offrir une exposition internationale à leur activité innovante d'ECC.
- Entrer en relation avec un réseau mondial œuvrant à l'amélioration de l'ECC.
- Présenter leur étude de cas auprès d'un réseau œuvrant à la promotion de la qualité de l'ECC.
- Publier leur étude de cas sur le site web du projet MECCE, notamment sur notre plateforme de données interactive et dans notre bibliothèque numérique.
- Les participants auront également la possibilité de contribuer à des activités supplémentaires facultatives telles que des publications scientifiques, des articles de blog et des analyses d'études de cas croisées.

Combien d'études de cas seront financées ?

Nous avons l'intention de financer au moins 30 études de cas d'ici 2024, avec une moyenne de 10 études financées par an. Cet appel à propositions est le deuxième des trois cycles annuels de financement d'études de cas prévus par le projet MECCE.

Comment le financement est-il versé ?

Le chercheur menant l'étude de cas ou l'organisation la réalisant concluront un contrat de service précisant une proposition de budget total. Les études de cas financées recevront un premier versement à hauteur de 50% de la part du projet MECCE lors de la présentation des méthodes de recherche et du plan de travail et elles recevront le versement des 50% restants lors de la remise des livrables.

Quelle procédure permettra de décider quelles études de cas bénéficieront d'un financement ?

Les candidatures seront examinées et évaluées par des sous-comités au sein des centres régionaux du projet MECCE. Les meilleures propositions retenues par chaque centre régional seront transmises au comité de direction du projet MECCE, qui procédera au choix final des études de cas qui bénéficieront d'un financement. Ce choix final tiendra prioritairement compte de la diversité des initiatives d'ECC, des volets d'ACE dans lesquels elles s'inscrivent, des secteurs qu'elles concernent, de leur échelles, des publics et des régions visés.

Quels sont les critères d'évaluation des propositions de projets?

Les critères d'évaluation comprennent :

- La conformité générale avec les objectifs du projet MECCE.
- L'accord sur la compréhension de ce qu'est une ECC de qualité.
- Le caractère singulier de l'initiative d'ECC qui sera étudiée.
- Le potentiel de transposabilité de l'initiative d'ECC à d'autres contextes.
- La compétence de l'équipe qui réalise l'étude de cas.
- La qualité et la rigueur des méthodes proposées pour mener l'étude de cas.
- La qualité de la stratégie de diffusion de l'étude de cas.
- La faisabilité de l'étude de cas proposée, y compris en termes de budget et de délais.
- La pertinence du budget proposé.

Pouvons-nous recueillir des données quantitatives dans le cadre de notre étude de cas ?

Nous cherchons à obtenir des analyses qualitatives approfondies d'initiatives de politique ou de pratique en matière d'ECC à travers ces études de cas. Les analyses qualitatives permettent d'étudier des phénomènes complexes dans leur contexte. Les récits et témoignages tirés des données issues des études de cas peuvent servir de sources d'inspiration et de mobilisation accrue auprès des publics cibles, y compris les décideurs politiques et les praticiens. Lorsque cela est approprié et dûment justifié, l'analyse qualitative peut également être complétée par des méthodes de collecte de données quantitatives.

Quels sont les livrables attendus ?

Les études de cas qui seront financées devront :

- Participer à 2 ou 3 appels téléphoniques avec l'équipe du projet MECCE pour faire le point sur l'avancée du projet, recevoir l'aide nécessaire à leur recherche et établir des liens avec d'autres études de cas financées à travers le monde entier.
- Soumettre un rapport final résumant l'étude de cas et ses principales conclusions et retombées.
- Soumettre un dossier multimédia illustrant l'étude de cas de manière concrète (par exemple, des photos, des vidéos).
- Publier les résultats dans une publication universitaire ou professionnelle, et présenter les résultats à des publics cibles.
- En outre, vous serez invité à participer à un entretien ou à une autre collecte de données afin de prendre part à une forme d'activité de recherche de type « étude de cas croisée » s'appuyant sur les enseignements tirés au niveau de l'ensemble des sites ayant mené une étude de cas.

Quelles sont les échéances ?

Les candidatures doivent être soumises via le portail de candidature à l'adresse suivante <https://mecce.ca/case-studies-cfp/>.

15 février 2023, 23 h 59 EST	Date limite de dépôt des propositions
Mai 2023	Annonce des études de cas sélectionnées Mise en route (orientation et formalités administratives)
Juin 2023 – mai 2024	Réalisation de l'étude de cas
Mai 2024	Remise des livrables finaux

INSTRUCTIONS RELATIVES AU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Section 1 : Informations de contact

Veillez saisir toutes les informations nécessaires concernant le principal contact administratif et de recherche lié à l'étude de cas. Veuillez uniquement indiquer les principaux interlocuteurs. Vous pouvez également ajouter d'autres partenaires et préciser leurs organismes d'affiliation.

Section 2: Informations sur le projet

Informations générales

Cette section sert à recueillir des informations d'ordre général sur l'initiative d'ECC que vous étudierez et sera utilisée pour sélectionner les différentes études de cas.

Description détaillée de l'initiative d'ECC

Dans votre description de l'initiative d'ECC veuillez-vous assurer de fournir des informations sur :

- Les objectifs et les activités liés à l'initiative d'ECC qui sera étudiée dans l'étude de cas.
- La manière dont l'initiative d'ECC agit en faveur de l'adaptation et/ou l'atténuation du changement climatique par la communication et/ou l'éducation.
- Ce qui rend l'initiative d'ECC unique et digne d'être étudiée.
- La manière dont l'initiative d'ECC aborde la compréhension et l'apprentissage globaux du changement climatique, y compris dans leurs dimensions cognitives, psychosociales et comportementales.

- Comment l'initiative d'ECC contribue à la justice climatique.
- L'échelle du projet
- Le principal public visé.

Section 3 : Informations sur les études de cas

Cette section vise à obtenir plus de précisions sur les méthodes de recherche qui seront utilisées pour réaliser l'étude de cas. Les activités de recherche décrites doivent être réalisables dans le cadre du calendrier et du budget proposés.

1. Titre: Veuillez indiquer le titre de votre étude de cas. Il doit refléter le thème sur lequel porte la recherche sous forme d'étude de cas, plutôt que le nom de l'initiative d'ECC étudiée.
2. Buts et Objectifs: Indiquez les buts et objectifs de l'étude de cas. Veuillez à préciser en quoi votre étude de cas rejoint les objectifs généraux du projet MECCE, qui sont de mieux comprendre et de contribuer à l'élaboration d'une ECC de qualité.
3. Questions de recherche : Veuillez décrire les questions de recherche de l'étude de cas. Vous devez être en mesure de formuler les questions clés qui guideront votre recherche, ou en d'autres termes, ce que vous espérez découvrir à travers l'étude de cas.
4. Méthodes de collecte et d'analyse des données : Décrivez les méthodes de recherche que vous avez prévu d'utiliser. Indiquez le nombre et le type de participants auprès desquels vous pourriez recueillir des données, ainsi que toutes autres spécificités liées aux processus de collecte et d'analyse des données envisagés.
5. Présentation des résultats : Veuillez décrire la manière dont vous prévoyez de faire connaître les résultats de l'étude de cas. Il est prévu que les études de cas soient publiées dans une publication universitaire ou professionnelle, et présentées à des publics cibles (par exemple, décideurs politiques, grand public, universitaires) dans les livrables attendus de l'étude de cas menée dans le cadre du projet MECCE. Veuillez nommer au moins une suggestion de publication et une suggestion de conférence dans lesquels vous vous engagez à présenter les résultats de votre étude de cas.
6. Éthique : Veuillez expliquer comment vous vous assurerez que la recherche respecte les principes éthiques. Toutes les études de cas doivent se conformer aux directives éthiques présentées dans [l'Énoncé de politique des trois Conseils canadiens : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#). Veuillez également tenir compte des [Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone](#), le cas échéant. Si vous n'êtes pas déjà en relation avec un établissement de recherche ou un chercheur, nous vous recommandons d'établir une telle relation si votre étude de cas bénéficie d'un financement, afin d'obtenir de l'aide pour toute demande d'évaluation éthique requise et de tenir pleinement compte des considérations éthiques et autres aspects liés à la recherche.
7. Qualifications du Chercheur : Veuillez nous exposer en quoi le ou les chercheurs candidats sont qualifiés pour mener l'étude de cas. Veuillez préciser les facteurs clés qui garantiront sa bonne réalisation dans les délais impartis (par exemple, l'accessibilité de l'initiative, l'expertise en

matière de recherche). Les études de cas faisant principalement appel à des méthodes de recherche et/ou des participants autochtones doivent inclure des chercheurs autochtones dans leur équipe de recherche, et nous vous prions de tenir compte de ce point dans votre candidature. Veuillez ne pas soumettre de CV complets.

Section 4: Budget

Décrivez comment les fonds alloués seront utilisés pour mener l'étude de cas. Le budget doit couvrir la collecte des données, l'analyse des données et les activités liées à la présentation des résultats qui sont précisées dans la description de l'étude de cas. Les dépenses doivent être réalistes, raisonnables et dûment justifiées, et les calculs correspondants doivent être indiqués.

Le budget maximum est de 10 000 dollars canadiens. **Tous les coûts doivent être indiqués en monnaie canadienne.**

Les fonds peuvent uniquement servir à prendre en charge les coûts directement liés à l'étude de cas, et non à financer l'initiative d'ECC étudiée. Cela signifie que les fonds ne peuvent pas être utilisés pour financer des activités programmatiques ou couvrir des frais généraux. Les frais généraux sont des coûts indirects tels que les frais administratifs, les frais d'entretien des bureaux, et d'autres coûts non liés à la mise en œuvre directe de l'étude de cas.

Le tableau budgétaire doit être téléchargé à partir du portail de candidature et soumis sous forme de document Word ou PDF.

Frais de Personnel

En utilisant un poste par ligne, indiquez les frais associés au personnel qui effectuera la recherche dans le cadre de l'étude de cas.

- Colonne 1 : indiquez le nom du poste (par exemple, assistants de recherche, vidéaste, etc.).
- Colonne 2 : décrivez brièvement les rôles et responsabilités du personnel en charge du projet de recherche sous forme d'étude de cas.
- Colonne 3 : indiquez un taux horaire et une estimation des heures.
- Colonne 3 : indiquez le coût total du personnel en dollars canadiens.

Frais de déplacement et de séjour

Le cas échéant, veuillez indiquer les montants associés aux déplacements. Vous pouvez utiliser les fonds pour vous rendre à une conférence afin de présenter les résultats de votre étude de cas.

- Colonne 1 : saisissez le type de frais de déplacement (par exemple, billet de bus, indemnité journalière, hébergement).
- Colonne 2 : décrivez pourquoi ce voyage est indispensable à la réalisation ou la présentation des résultats de l'étude de cas.
- Colonne 3 : en vous référant aux tarifs économiques, indiquez les montants estimés des dépenses ainsi que leurs calculs. La location de voiture est une dépense éligible uniquement si elle est indispensable au travail de recherche et doit être fortement justifiée.
- Colonne 3 : indiquez le total des frais de déplacement en dollars canadiens.

Fournitures et équipements

Vous pouvez inclure les fournitures (par exemple, la papeterie, les frais postaux) si elles sont directement utilisées dans le cadre de la recherche. L'achat ou la location de matériel (par exemple, du matériel audio ou vidéo) n'est éligible que s'il est impossible d'y avoir accès par l'intermédiaire de votre employeur, de votre école, etc. et doit être fortement justifié.

Autres dépenses

Décrivez les autres dépenses liées à la recherche et/ou connexes qui n'ont pas déjà été incluses. Les honoraires des participants, des Aînés et des Gardiens du savoir sont des dépenses éligibles. Les fonds peuvent être utilisés pour couvrir les frais de publication.

Consentement à l'utilisation des informations

Le partage des résultats des études de cas est une partie importante des activités du projet MECCE pour soutenir les améliorations qualitatives de l'ECC au niveau mondial et pour aider à mettre en lumière et faire connaître l'important travail accompli dans le monde entier dans le domaine de l'ECC. Les moyens de diffusion potentiels incluent le site web du projet et ses comptes sur les réseaux sociaux, ainsi que d'éventuelles publications. Veuillez indiquer si vous donnez votre accord pour :

- Qu'une description de l'initiative d'ECC (telle que décrite dans la section 2) figure sur le site web du projet, qu'elle obtienne ou non un financement. Vous pouvez demander que cette information soit retirée à tout moment. Le projet MECCE se réserve le droit de ne pas rendre publiques les initiatives qu'il juge ne pas correspondre suffisamment aux critères énoncés dans l'appel à projets.
- Être identifié par un tag sur les comptes de réseaux sociaux du projet MECCE en cas d'obtention d'un financement.
- Être également invité à participer à quelques collectes de données relatives à l'ensemble des études de cas (par exemple, des entretiens avec les chefs de projet), mais cela est facultatif et ne constitue pas une condition préalable à l'obtention du financement.

DÉFINITIONS

Dimensions de l'apprentissage

Les démarches holistiques en matière d'ECC font intervenir de multiples modalités de compréhension et d'apprentissage, notamment cognitives, sociales et émotionnelles, et comportementales, aussi bien lors du déroulement de l'ECC qu'à son terme.

Cognitive – vise à développer les connaissances et l'agilité d'apprentissage nécessaires pour mieux comprendre le changement climatique, y compris ses causes anthropiques et biophysiques sous-jacentes, ses effets et les réponses à y apporter.

Sociale et Émotionnelle – vise à développer l'intelligence émotionnelle et/ou les compétences interpersonnelles qui permettent aux individus de mieux maîtriser leurs émotions et leurs ressentis face au changement climatique et à ses effets, et de coopérer, négocier et communiquer plus efficacement avec les autres pour lutter contre le changement climatique. Il peut s'agir de compétences d'autoréflexion, de savoirs, de valeurs, de comportements et de sources de motivations qui permettent aux apprenants d'améliorer leur propre capacité de résilience.

Comportementale - Vise à développer l'aptitude à faire progresser la lutte contre le changement climatique, notamment grâce à des compétences et des pratiques, ainsi que par l'action individuelle et collective.

[L'Action pour l'autonomisation climatique](#) (ACE) est la dénomination adoptée par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour désigner les mesures prises en application de l'article 6 de la Convention (1992) et de l'article 12 de l'Accord de Paris (2015). L'objectif principal de l'ACE est de donner à tous les membres de la société les moyens de participer à la lutte contre le changement climatique grâce aux six " volets de l'ACE " que sont l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, l'accès public aux informations, la participation publique et la coopération internationale sur ces questions. Ces six vocables sont définis plus bas (marqués d'un astérisque*) en s'inspirant des [textes de la CCNUCC](#).

*Enseignement (Formel)

Enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié au travers d'organismes publics et d'entités privées reconnues qui, ensemble, constituent le système éducatif formel d'un pays. Les programmes d'enseignement formel sont reconnus par les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation. L'enseignement formel se compose principalement de l'enseignement initial (par exemple, l'éducation pré-primaire, primaire, secondaire et tertiaire).

Enseignement non-formel

Enseignement qui constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus. Il est souvent offert afin de garantir le droit d'accès à l'éducation pour tous. Il s'adresse à des individus de tous âges mais ne se structure pas nécessairement sous la forme d'un parcours continu. Il peut être de courte durée et/ou faible en intensité, et il est généralement dispensé sous la forme de programmes courts, d'ateliers ou de séminaires. Il mène le plus souvent à des certifications qui ne sont pas reconnues par les autorités éducatives nationales ou infranationales compétentes ou peut aussi ne mener à aucune certification. L'enseignement non formel comprend des programmes portant sur l'acquisition de compétences utiles à la vie, comme la lecture, l'écriture et le calcul, ou de compétences professionnelles ainsi que des programmes de développement social ou culturel. La plupart des formes d'éducation des adultes en font également partie.

Apprentissage informel

Apprentissage ayant pour but d'éduquer la population au sens large. L'apprentissage informel n'est pas institutionnalisé et ne relève pas du système éducatif national ou public. Il peut plutôt se faire par d'autres moyens, tels que la radio nationale, la télévision et les réseaux sociaux. L'apprentissage informel coïncide avec les volets de l'ACE relatifs à la sensibilisation, à l'information et la participation de la population.

*Formation

Programmes ou activités conçus pour enseigner des compétences pratiques spécifiques à des individus, des communautés et des organisations, qui ont souvent une application concrète immédiate. Généralement dispensés dans le cadre formel et non formel de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) visant les adolescents les plus âgés et les jeunes adultes et/ou la requalification et le perfectionnement de la main-d'œuvre (adulte) déjà en place. Peut parfois englober l'enseignement de deuxième cycle du secondaire et l'enseignement supérieur.

*Sensibilisation du public

Programmes ou activités de sensibilisation mettant en œuvre des actions de communication ciblées et systématiques à destination de la population. Ce type d'activité peut être organisé par des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organisations intergouvernementales ou d'autres entités.

*Accès public aux informations

Programmes ou activités qui mettent des informations, des données et des statistiques à la disposition du public. La diffusion de ces informations est facilitée par des technologies telles que les bases de données et internet, souvent en plusieurs langues.

*Participation du public

Programmes ou activités visant à faire participer le grand public à la mise œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et à prendre en compte les points de vue de la société civile dans la prise de décision politique, l'action communautaire ou la défense des politiques.

*Coopération Internationale

Programmes ou activités favorisant le partage d'exemples de réussite, l'échange de personnel ou le renforcement des capacités institutionnelles en matière de programmes de lutte contre le changement climatique en général, et d'action pour l'autonomisation climatique en particulier, parmi les gouvernements et les parties prenantes concernées, souvent par l'échange d'expertise et de ressources financières et techniques.

Éducation au changement climatique

Enseignements qui aident les individus, en particulier les jeunes, à comprendre les effets du changement climatique, à y faire face, à les atténuer et à s'y adapter. Elle encourage les changements d'attitude et de comportement nécessaires pour soutenir le développement durable et favoriser l'avènement d'une nouvelle génération de citoyens conscients du changement climatique. Ce vocable englobe les volets de l'ACE liés à l'éducation et à la formation formelles et non formelles (par exemple, l'enseignement, du primaire jusqu'au supérieur, l'EFTP, la formation sur le lieu de travail)

Communication sur le changement climatique

Activités de communication et de d'engagement public visant à éduquer et informer le grand public, ou des publics précis, sur le changement climatique et ses effets afin de mettre en place des mesures d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique. Ce vocable englobe les volets de l'ACE liés à la sensibilisation du public, à l'accès public aux informations et à la participation du public.

Atténuation du changement climatique

Activités d'enseignement/de communication visant à réduire les émissions ou à intensifier l'élimination des gaz à effet de serre, par exemple en développant les apprentissages qui conduisent les individus et les communautés à prendre des mesures de réduction des émissions.

Adaptation au changement climatique

Activités d'enseignement/de communication conçues pour faciliter l'adaptation aux effets actuels ou attendus du changement climatique, par exemple en développant les apprentissages qui permettent

aux individus et aux communautés d'agir de manière adaptée face aux risques et aux effets du changement climatique, à la fois présents et futurs.